

SIVOS CESV
PROCES VERBAL

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

Convocation du 04.12.2023. Ouverture de la séance à 20h00.

Membres titulaires présents :

CORNANT :	Mme JARRY Monique M. FERRE Denis
EGRISSELLES LE BOCAGE :	Mme TOMACHOW Virginie M. VALENTIN Florian
SUBLIGNY :	<u>Mme ANTONIW Carine</u> M. GREMY Gilbert
VILLENEUVE LA DONDAGRE :	M. ALLIOT Jean-François (absent excusé) M. EUSTACHE Cédric (absent excusé)

Membres suppléants présents :

CORNANT :	Mme DOISNEAU Catherine (absente) M. FERRE Mathieu (absent)
EGRISSELLES LE BOCAGE :	Mme DOUBLET Bernadette (absente) M. DESCHAMPS Christian (absent)
SUBLIGNY :	Mme BACHMANN Colette Mme PASCAL Claudie (absente)
VILLENEUVE LA DONDAGRE :	M. MOURY Vincent (absent) M. SALIQUES Christophe (absent)
Représentant des enseignants :	M. GRODET Philippe (absent excusé)
Représentant des parents d'élèves :	
Secrétaire du SIVOS CESV :	MME LECLERC Jacqueline (absente excusée)
Régisseuse du SIVOS CESV :	MME CHAMPION Armonie (absente excusée)

.....

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TOMACHOW Virginie

La Présidente demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :
- Convention avec le CNFPT pour la formation hygiène des agents
Après délibération du Conseil, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) **Décision modificative budgétaire pour insuffisance de crédits**
- 2) **Convention avec le CNFPT pour la formation hygiène des agents**

1) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE POUR INSUFFISANCE DE CREDITS

La Présidente porte à la connaissance des membres du Conseil une insuffisance de crédits au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement pour un montant de 45 479,15 €.

La Présidente propose la modification budgétaire comme suit :

Fonctionnement							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article			Chapitre	Article		
				011	60612	Energie-Electricité	- 4 000 €
					60621	Combustibles	- 8 000 €
					61551	Matériel roulant	- 1 600 €
					61558	Autres biens mobiliers	- 1 000 €
					6188	Autres frais divers	- 1 000 €
					6247	Transports collectifs	- 4 000 €
					6262	Frais Télécommunications	- 1 000 €
					62875	Aux communes membres	- 13 000 €
					6288	Autres services extérieurs	- 2 000 €
				65	6541	Créances non valeur	- 2 000 €
					6542	Créances éteintes	- 2 000 €
					65541	Contribution fonds	- 3 000 €
					6558	Autres contributions	- 1 000 €
				67	673	Titres annulés	- 1 900 €
				012	6413	Personnel non titulaire	+ 33 000 €
					6451	Cotisations URSSAF	+ 12 500 €
						Total	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte la modification budgétaire telle que décrite et autorise la Présidente à faire la modification.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 49.2023

2) CONVENTION AVEC LE CNFPT POUR LA FORMATION HYGIENE DES AGENTS

La Présidente informe le Conseil que pour la formation aux règles d'hygiène en restauration collective que doivent suivre les agents du Sivos, il convient de signer une convention avec le CNFPT.

La convention est présentée au Conseil.

La formation est prévue le 20 décembre dans les locaux de la restauration scolaire.

Il est demandé une participation de 600 € pour la prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical accepte à l'unanimité la convention proposé par le CNFPT dans le cadre de la formation des agents et autorise la Présidente à signer le document.

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 50.2023

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H30.

Le Secrétaire de séance

La Présidente